



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-111**

Régulation par sonde de température extérieure

1. Secteur d'application

Maisons individuelles existantes.

2. Dénomination

Mise en place d'une sonde de température extérieure reliée à une régulation d'un système de chauffage existant sur boucle à eau chaude.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'une sonde de température extérieure.

À défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est accompagnée d'un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence mis en place est une sonde de température extérieure.

4. Durée de vie conventionnelle

11 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

| Montant en kWh cumac | | |
|----------------------|----------------------|--------------|
| Zone climatique | Énergie de chauffage | |
| | Électricité | Combustible |
| H1 | 2 200 | 3 300 |
| H2 | 1 800 | 2 700 |
| H3 | 1 200 | 1 800 |

X

| Facteur correctif | Surface habitable S en m ² |
|-------------------|---------------------------------------|
| 0,3 | S < 35 |
| 0,5 | 35 ≤ S < 60 |
| 0,6 | 60 ≤ S < 70 |
| 0,7 | 70 ≤ S < 90 |
| 1 | 90 ≤ S < 110 |
| 1,1 | 110 ≤ S ≤ 130 |
| 1,6 | S > 130 |



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-111,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

A/ BAR-TH-111 (v. A17.1) : Mise en place d'une sonde de température extérieure reliée à une régulation d'un système de chauffage existant sur boucle à eau chaude

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

Référence de la facture :

*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Maison individuelle existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : OUI NON

* Énergie de chauffage :

Électricité

Combustible

*L'équipement de régulation par sonde de température extérieure est installé sur un système de chauffage sur boucle à eau chaude existant depuis plus de 2 ans : OUI NON

*Surface habitable en m² :

A ne remplir que si les marque et référence de l'équipement ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Marque :

*Référence :